

# 6ème Édition PUCES DES COUTURIÈRES à GRATENTOUR

Au nord de Toulouse (à 20 mn de Toulouse et de Montauban)

**Dimanche 28 Septembre 2025**

9h00 – 18h00 pour le public

*(Entrée gratuite)*

7h30 – 19h00 pour les exposants

*(Modalités d'inscription au verso)*



Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

**VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX POUR VENDRE ET  
ACHETER VOS ARTICLES DE COUTURE, MERCERIE, ARTS  
CRÉATIFS, VOS SURPLUS DE TISSUS, DE LAINE, ACCESSOIRES  
DE MACHINE A COUDRE...**

Au nord de Toulouse (à 20 mn de Toulouse et de Montauban)

**Dimanche 28 Septembre 2025**

9h00 – 18h00 pour le public

*(Entrée gratuite)*

7h30 – 19h00 pour les exposants

*(Modalités d'inscription au verso)*



Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

**VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX POUR VENDRE ET  
ACHETER VOS ARTICLES DE COUTURE, MERCERIE, ARTS  
CRÉATIFS, VOS SURPLUS DE TISSUS, DE LAINE, ACCESSOIRES  
DE MACHINE A COUDRE...**

## RÈGLEMENT PUCES DES COUTURIÈRES DE GRATENTOUR

### Article 1 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet : paiement, bulletin d'inscription daté et signé et copie d'une pièce d'identité. CF article 7

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. - Le nombre d'emplacements est limité à 6 tables. Les bulletins devront être dûment remplis et remis aux organisateurs au plus tard le 7 septembre 2025, les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date.

**Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.**

**Renseignements et inscriptions au 06 10 39 17 37 ou 06 89 32 41 44 ou bureau-couture@googlegroups.com**

### Article 2 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Les emplacements devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tout détritus. Les chaises et les tables sont fournies et installées par les organisateurs

### Article 3 : Fonctionnement de la vente

La vente est exclusivement une bourse aux articles liés à la couture et aux arts créatifs (tissus, fils, aiguilles, travaux, canevas, laine, cuir, revues,...), toute autre vente est interdite.

### Article 4 : Dommages subis par les exposants

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle que soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et péril.

### Article 5 : Restauration

Une buvette tenue par les membres de l'association sera à la disposition des exposants et du public visiteur tout au long de la journée. Des sandwiches pour le repas du midi y seront mis en vente ainsi que des boissons chaudes et froides et des pâtisseries maison.

**Article 6 :** Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au débailage.

### Article 7 : Tarif

Le prix de d'inscription est de 6,00 € / table de 1,80 m (payable à la réservation), avec chaises fournies.

Le paiement par chèque est à l'ordre de : L'atelier de couture de Gratentour. Le dossier complet est à déposer à la Mairie de Gratentour : ou à envoyer par courrier : Mairie - Atelier Couture - 1 - Rue Cayssais - 31150 Gratentour

**Article 8 :** Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées des salles polyvalentes A et B, 13 rue de Mauvys le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à quelconque remboursement.

### BULLETIN D'INSCRIPTION - DEMANDE D'EMPLACEMENT

Puces des Couturières du Dimanche 28 septembre de 9h00 à 18h00

Tarif: 6,00 € / table (1,80 mètre) avec chaises fournies

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP Ville : .....

Tél. : .....

Email: .....

Nombre de tables souhaitées : .....

*Le paiement du stand doit obligatoirement être joint au bulletin d'inscription dûment complété et de la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité*

Date, et signature, précédés de la mention « Lu et approuvé »

## RÈGLEMENT PUCES DES COUTURIÈRES DE GRATENTOUR

### Article 1 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet : paiement, bulletin d'inscription daté et signé et copie d'une pièce d'identité. CF article 7

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. - Le nombre d'emplacements est limité à 6 tables. Les bulletins devront être dûment remplis et remis aux organisateurs au plus tard le 7 septembre 2025, les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date.

**Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.**

**Renseignements et inscriptions au 06 10 39 17 37 ou 06 89 32 41 44 ou bureau-couture@googlegroups.com**

### Article 2 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Les emplacements devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tout détritus. Les chaises et les tables sont fournies et installées par les organisateurs

### Article 3 : Fonctionnement de la vente

La vente est exclusivement une bourse aux articles liés à la couture et aux arts créatifs (tissus, fils, aiguilles, travaux, canevas, laine, cuir, revues,...), toute autre vente est interdite.

### Article 4 : Dommages subis par les exposants

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle que soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et péril.

### Article 5 : Restauration

Une buvette tenue par les membres de l'association sera à la disposition des exposants et du public visiteur tout au long de la journée. Des sandwiches pour le repas du midi y seront mis en vente ainsi que des boissons chaudes et froides et des pâtisseries maison.

**Article 6 :** Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au débailage.

### Article 7 : Tarif

Le prix de d'inscription est de 6,00 € / table de 1,80 m (payable à la réservation), avec chaises fournies.

Le paiement par chèque est à l'ordre de : L'atelier de couture de Gratentour. Le dossier complet est à déposer à la Mairie de Gratentour : ou à envoyer par courrier : Mairie - Atelier Couture - 1 - Rue Cayssais - 31150 Gratentour

**Article 8 :** Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées des salles polyvalentes A et B, 13 rue de Mauvys le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à quelconque remboursement.

### BULLETIN D'INSCRIPTION - DEMANDE D'EMPLACEMENT

Puces des Couturières du Dimanche 28 septembre de 9h00 à 18h00

Tarif: 6,00 € / table (1,80 mètre) avec chaises fournies

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP Ville : .....

Tél. : .....

Email: .....

Nombre de tables souhaitées : .....

*Le paiement du stand doit obligatoirement être joint au bulletin d'inscription dûment complété et de la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité*

Date, et signature, précédés de la mention « Lu et approuvé »